

**ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT N° 2024-1321
MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES N° 2023-1237
DE LA VILLE DE ROUYN-NORANDA »**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné de ce qui suit :

- 1) Lors d'une séance tenue le lundi 8 juillet 2024, le conseil municipal a adopté le projet de règlement N° 2024-1321 modifiant le règlement relatif à la démolition d'immeubles N° 2023-1237 de la Ville de Rouyn-Noranda, afin de notamment :
 - exempter de l'application du règlement les bâtiments non patrimoniaux ayant perdu la moitié de leur valeur à la suite d'un sinistre;
 - clarifier le fait qu'un avis public n'a pas à être publié dans le cas d'un bâtiment autre que patrimonial.
- 2) Une assemblée de consultation publique sera tenue le **lundi 12 août 2024 à compter de 19 h 25** à la salle du conseil située au 5^e niveau de l'hôtel de ville au 100 de la rue Taschereau Est, à Rouyn-Noranda.
- 3) Le projet de règlement N° 2024-1321 peut être consulté aux heures et jours normaux d'ouverture au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, au 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda.
- 4) Le projet de règlement N° 2024-1321 ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 10^e jour du mois de juillet 2024
et publié le 17 juillet 2024



Angèle Tousignant, greffière